

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2784

18 décembre 2010

SOMMAIRE

1. Sicav	133587	Arena Invest S.à r.l.	133593
Abbes	133615	Armony s.à r.l.	133592
Academy Clinic Holding S.A.	133591	Asari S.A.	133593
Actor HoldCo S.à r.l.	133591	A Staeves Promotions S.à r.l.	133590
Addax Holding Co S.A.	133616	Astur Trading & Consulting S.à r.l.	133611
Addax Holding Co S.A.	133616	Auberge Kohnehof s.à r.l.	133606
Aequitas Europe 3 S.à r.l.	133606	Bergame Invest S.à r.l.	133593
Afriport S.A.	133617	Cairnbulg S.A.	133606
AFS Participations S.A.	133610	CDC - Construction S.A.	133586
Agrotechnic S.à r.l.	133627	C&E Holdings Luxembourg	133629
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	133607	Compagnie de Construction - CDC Société à responsabilité limitée & Cie	133586
Altice B2B Lux. S.à r.l.	133627	design al dente S.à r.l.	133591
Alumni International Sàrl	133591	Edil International S.A.	133587
Alux Immo S.A.	133629	Elary International S.A.	133587
AM Global Holding	133629	Europilux S.à r.l.	133615
AM Global Holding Bis	133630	Finagra S.A., SPF	133586
AMO Holding 10 S.A.	133592	General Oriental (Services) Limited	133632
AMO Holding 11 S.A.	133592	Hatboro Invest Trade Inc S.A.	133586
AMO Holding 12 S.A.	133630	IFIEB S.A.	133586
AMO Holding 13 S.A.	133631	Ifile S.A.	133586
AMO Holding 15 S.A.	133631	International Strategic Advisor S.A.	133631
AMO Holding 16 S.A.	133632	Langham Hall Luxembourg S.à r.l.	133611
AMO Holding 17 S.A.	133632	Maison-Relais vun de Fielser Biddestöpp asbl	133607
AMO Holding 1 S.A.	133592	Maro S.A.	133617
AMO Holding 7 S.A.	133593	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	133627
Aon Financial Services Luxembourg S.A.	133588	Piercy S.A.	133630
APIV General Partner S.à r.l.	133591	Solexter S.A.	133616

Hatboro Invest Trade Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 119.013.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2010, qui se tiendra en date du 5 janvier 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010167303/506/13.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 janvier 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010156924/755/15.

**CDC - Construction S.A., Société Anonyme,
(anc. Compagnie de Construction - CDC Société à responsabilité limitée & Cie).**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.861.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°56583 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010165439/11.

(100192173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.866.

Rectificatif du projet de fusion par absorption ayant été enregistré le 26 novembre 2010 sous le numéro L100180764.03 et publié le 30 novembre 2010.

L'article 4. ARRETE DES COMPTES contient une erreur et doit se lire de la manière suivante:

«La date à laquelle ont arrêtés les comptes de Sociétés Fusionnantes est le 31 décembre 2009»

Pour le Conseil d'Administration de IFILE S.A. / Pour le Conseil d'Administration de IFIEB S.A.

Signatures

Administrateur de Catégorie B / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2010165238/17.

(100190315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 3 janvier 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 31 août 2010 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 3 janvier 2011 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010159014/534/15.

Elary International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 décembre 2010 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010161860/795/16.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Die Aktionäre der 1. SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. Dezember 2010, 11.00 in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft zum 1. Februar 2011 vorbehaltlich der Genehmigung der CSSF. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 23. Dezember 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der 1. SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.
Luxemburg, im Dezember 2010. Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010161862/755/28.

Aon Financial Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Aon Financial Services Luxembourg S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 146352 and incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on 19 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 15 June 2009, number 1164, page 55852 and whose articles of association (the "Articles") have been amended on 23 December 2009 pursuant to a notarial deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial dated 15 February 2010, number 965, page 46286.

The meeting elects as president Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, professionally residing in Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the fifty thousand one hundred and twenty-five (50,125) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the on all the items of the agenda

III The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of forty-two million and five hundred thousand Euro (EUR 42,500,000.-) in order to bring it from its current amount of fifty million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 50,125,000.-) to seven million six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 7,625,000.-) by cancellation of forty-two thousand and five hundred (42,500) shares currently held by Aon Finance Luxembourg S.à r.l. and by reimbursement of forty-two million and five hundred thousand Euro (EUR 42,500,000.-) to Aon Finance Luxembourg S.à r.l. and to amend Article 6.1. of the Company's Articles accordingly.

2. Decision to only cancel forty-two thousand and five hundred (42,500) shares of the Company held by Aon Finance Luxembourg S.à r.l. and not to cancel any of the thirteen (13) shares of the Company contributed in kind by Aon Finance Luxembourg S.à r.l. to Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l. at the time of its incorporation on 1st December 2010.

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the existing Company's share capital by an amount of forty-two million and five hundred thousand Euro (EUR 42,500,000.-) in order to bring it from its current amount of fifty million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 50,125,000.-) to seven million six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 7,625,000.-) by cancellation of forty-two thousand and five hundred (42,500) shares currently held by the Aon Finance Luxembourg S.à r.l. and by reimbursement forty-two million and five hundred thousand Euro (EUR 42,500,000.-) to Aon Finance Luxembourg S.à r.l..

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 6.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

“ 6.1. Share capital.

6.1. The corporate capital of the corporation is set at seven million six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 7,625,000.-), represented by seven thousand six hundred and twenty-five (7,625) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.”

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to only cancel forty-two thousand and five hundred (42,500) shares of the Company held by Aon Finance Luxembourg S.à r.l. and not to cancel any of the thirteen (13) shares of the Company contributed in kind by Aon Finance Luxembourg S.à r.l. to Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l. at the time of its incorporation on 1st December 2010.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le dixième jour de décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Aon Financial Services Luxembourg S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146352 et constituée en vertu d'un acte reçu le 19 mai 2009 par Maître Henri BECK, notaire résident à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 15 juin 2009, numéro 1164, page 55852 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 23 décembre 2009 par Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 15 février 2010, numéro 965, page 46286.

L'assemblée élit comme président Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cinquante mille cent vingt-cinq (50,125) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de réduire le capital social de la Société existant d'un montant de quarante-deux million cinq cent mille Euro (42.500.000,-EUR) pour le réduire de son montant actuel de cinquante million cent vingt-cinq mille Euro (50.125.000,-EUR) à un montant sept million six cent vingt-cinq mille Euro (7.625.000,-EUR) par l'annulation de quarante deux mille cinq cent (42.500) actions actuellement détenues par Aon Finance Luxembourg S.à r.l. et par remboursement d'un montant de quarante-deux million cinq cent mille Euro (42.500.000,-EUR) à Aon Finance Luxembourg S.à r.l. et de modifier l'article 6.1. des Statuts conformément à cette annulation.

2. Décision d'annuler les seules quarante deux mille cinq cent (42.500) actions de la Société détenues par Aon Finance Luxembourg S.à r.l. et non d'annuler les treize (13) actions de la Société apportées en nature par Aon Finance Luxembourg S.à r.l. à Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l. lors de sa constitution en date du 1^{er} décembre 2010.

3. Divers.

Après une délibération réfléchie, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société existant d'un montant de quarante-deux million cinq cent mille Euro (42,500,000.-EUR) pour le réduire de son montant actuel de cinquante million cent vingt-cinq mille Euro (50,125,000.-EUR) à un montant de sept million six cent vingt-cinq mille Euro (7,625,000.-EUR) par l'annulation de quarante deux mille cinq cent (42,500) actions actuellement détenues par Aon Finance Luxembourg S.à r.l. et par remboursement du montant de quarante-deux million cinq cent mille Euro (42,500,000.-EUR) à Aon Finance Luxembourg S.à r.l.

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif des actionnaires ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C luxembourgeois.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« **6. Capital social souscrit.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à sept million six cent vingt-cinq mille Euro (7.625.000.-EUR), divisé en sept mille six cent vingt-cinq (7.625) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000.-EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler les seules quarante deux mille cinq cent (42.500) actions de la Société détenues par Aon Finance Luxembourg S.à r.l. et non d'annuler les treize (13) actions de la Société apportées en nature par Aon Finance Luxembourg S.à r.l. à Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l. lors de sa constitution en date du 1^{er} décembre 2010.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidences, les personnes pré-mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2010. Relation LAC/2010/55932. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166069/146.

(100192785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

A Staeves Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 148.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152360/9.

(100175873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Academy Clinic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 79.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010152362/10.

(100176018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152365/10.

(100176125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

design al dente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6189 Gonderange, 7, rue Astrid Lindgren.

R.C.S. Luxembourg B 83.480.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152359/13.

(100176055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Alumni International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 71.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152390/10.

(100175856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

APIV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152414/10.

(100175955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.869.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Laurent Schumacher, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Schumacher a été nommé pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152395/14.

(100176028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.573.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152396/14.

(100176094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.572.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152397/14.

(100176095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Armony s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 78.923.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152419/13.

(100176039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bergame Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 113.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152438/10.

(100175980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Asari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.957.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 Août 2010 que les personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI et Monsieur Andrea DE MARIA démissionnaires:

Mme Orietta RIMI, employée privée, née le 29/09/1976 à Erice, demeurant professionnellement au 40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Cristian Cordella, employé privé, né le 20 février 1981, demeurant professionnellement au 40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152420/16.

(100175826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.577.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Laurent Schumacher, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Schumacher a été nommé pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152410/14.

(100176097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Arena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.722.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sandypoint Anstalt, a legal entity organized and existing as a Liechtenstein establishment (anstalt), whose representative (repräsentant) is domiciled at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principality of Liechtenstein, with registration number FL-0002.008.657-7,

duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 9, 2010 in Vaduz.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name.

There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Arena Invest S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company’s share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held in the city of Luxembourg on the date specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association.

Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company shall have two (2) classes of managers among which one (the Class B) shall be composed exclusively of Luxembourg tax resident individuals. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers.

The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members in the city of Luxembourg at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Class A manager and all the Class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing a Class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any Class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 In case of emergency, the board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing will indicate the nature and the reasons of such emergency. They are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.6 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.6 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager or, as the case may be, by the signature of the sole manager or by the sole signature of any Class B manager to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated, acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation and to the exclusion of any such delegation made in favour of a Class A manager.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year.

The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law.

These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall terminate on November 30, 2010.
- 2) The Company's second financial year shall begin on December 1, 2010 and shall terminate on December 31, 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first two financial years.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Sandypoint Anstalt, aforementioned, paid twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at seven (7).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an indefinite period of time:

Class A Managers:

- M. Guillermo Luksic Craig, born on 14 January 1956 in Santiago, Chile, with private address at Fray Bernardo N° 12.109, Departamento N°A2, Las Condes, Santiago, Chile;
- Dr. Karl Josef Hier, born on 16 November 1957 in Rottenmann, Austria, with professional address at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principality of Liechtenstein; and
- M. Oscar Hasbun Martinez, born on 23 February 1969 in Santiago, Chile, with professional address at 35A Frana Supila, Dubrovnik, Croatia.

Class B Managers:

- Ms Joëlle Bruwier, born on 16 May 1967 in Rocourt, Belgium, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- M. Jean-Claude Buffin, born on 17 January 1961 in Charleroi, Belgium, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Ms. Antonella Graziano, born on 20 January 1966 in Orvieto, Italy, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- Ms. Noelle Piccione, born on 23 December 1974 in Amnéville, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sandypoint Anstalt, une entité constituée et existant sous la forme d'un établissement (anstalt) régi par les lois du Liechtenstein, dont le représentant (repräsentant) est domicilié à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein, immatriculée sous le numéro FL-0002.008.657-7,

dûment représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2010 à Vaduz.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom.

Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui aura pour dénomination "Arena Invest S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/associé responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas

échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue en la ville de Luxembourg à la date précisée dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent.

11.4 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société aura deux (2) catégories de gérants parmi lesquelles l'une (la catégorie B) devra être composée exclusivement de personnes physiques résidentes fiscales au Luxembourg. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

tement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres en la ville de Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et tous les gérants de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 En cas d'urgence, le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites devront mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Elles sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.6 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.6 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B ou le cas échéant, par la signature du gérant unique, ou par la seule signature de tout gérant de catégorie B auquel pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation et à l'exclusion de toute délégation de ce type faite en faveur d'un gérant de catégorie A.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable.

Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente novembre 2010.

2) Le deuxième exercice social de la Société commencera le premier décembre 2010 et se terminera le trente et un décembre 2010.

3) Des dividendes intérimaires peuvent être distribués pendant les deux premiers exercices sociaux de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Sandypoint Anstalt, susmentionnée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour la souscription de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à sept (7).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Guillermo Luksic Craig, né le 14 janvier 1956 à Santiago, Chili, résidant à Fray Bernardo N°12.109, Departamento N°A2, Las Condes, Santiago, Chili;

- Dr. Karl Josef Hier, né le 16 novembre 1957 à Rottenmann, Autriche, résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein; et

- Monsieur Oscar Hasbun Martinez, né le 23 février 1969 à Santiago, Chili, résidant professionnellement au 35A Frana Supila, Dubrovnik, Croatie.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joëlle Bruwier, née le 16 mai 1967 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Claude Buffin, né le 17 janvier 1961 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Madame Noëlle Piccione, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.
L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. CHARLES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50563. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010152377/678.

(100175779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Auberge Kohnehof s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Obereisenbach, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 96.165.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152424/10.

(100175991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Cairbulg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 127.494.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 29 juin 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société « Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Demeurant professionnellement à

L-4735 PETANGE, 81 rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Demeurant professionnellement à

L-4735 PETANGE, 81 rue J.B. Gillardin

Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée

Demeurant professionnellement à

L-4735 PETANGE, 81 rue J.B. Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.

81 rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 29 juin 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010152464/28.

(100175825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2010

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour

une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toute circonstance par la signature conjointe avec un gérant A.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Aequitas Europe 3 S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010152368/17.

(100175811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Maison-Relais vun de Fielser Biddestöpp asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7626 Larochette, 33, Chemin J-A Zinnen.

R.C.S. Luxembourg F 1.128.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2010

L'an deux mille dix, le onze novembre, à vingt heures, au Centre Culturel, 21, rue de Medernach à L-7619 Larochette, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif "Maion Relais vun de Fielser Biddestöpp" association constituée le 26 mai 2005.

Résolutions

Il est décidé à l'unanimité des voix de modifier les articles suivants des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à Larochette, 33, chemin J.A.Zinnen.

Art. 4. L'association a pour objet le développement et la gestion de services et de structures d'accueil pour enfants et adolescents tant dans la commune de Larochette que dans d'autres communes du pays. L'admission aux foyers est réglée par règlement interne.

Art. 11. (alinéas 1 - 4). L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins et de 9 membres au plus pris parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres actifs ou représentés. A ceux-ci s'ajoute un membre de chaque collège échevinal représentant la ou les commune(s) ayant confié la gestion de ses ou leurs structures définies sub art.4 à l'association, ou son délégué.

Les administrateurs sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'assemblée générale, sauf en ce qui concerne les représentants des communes, dont les charges expirent avec leur mandat politique.

Les candidats nouveaux présenteront leur candidature au plus tard un jour avant l'ouverture de l'assemblée générale par écrit au président de l'association.

Art. 12. (alinéas 1,2). Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire, et un trésorier. Ces charges expirent avec la fonction du mandat de membre du conseil d'administration. Elles sont renouvelables.

Ensemble, ces quatre administrateurs forment le bureau exécutif du conseil.

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté aux structures d'accueil gérées auparavant par l'association.

Pour extrait conforme
Signature
Présidente

Référence de publication: 2010154257/37.

(100176439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 443.325,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Alternative Property Income Venture, L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, and registered with the trade and companies' register of the United-Kingdom under number LP011883 acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, a limited company incorporated in the United Kingdom whose registered office is at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom (the "Shareholder"),

represented by Ms. Nicole Hoffmann, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 October 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Four Hundred Twenty Five Thousand Two Hundred Euro (EUR 425,200.-), having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 654 of 19 April 2007 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B124.360, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 4 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1414 of 9 July 2010 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of Eighteen Thousand One Hundred Twenty Five Euro (EUR 18,125.-) so as to raise it from its present amount of Four Hundred Twenty Five Thousand Two Hundred Euro (EUR 425,200.-) to Four Hundred Forty Three Thousand Three Hundred Twenty Five Euro (EUR 443,325.-).

2 To issue Seven Hundred Twenty Five (725) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Eighteen Thousand One Hundred Twenty Five Euro (EUR 18,125.-) so as to raise it from its present amount of Four Hundred Twenty Five Thousand Two Hundred Euro (EUR 425,200.-) to Four Hundred Forty Three Thousand Three Hundred Twenty Five Euro (EUR 443,325.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue Seven Hundred Twenty Five (725) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms. Nicole Hoffmann, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of Alternative Property Income Venture, L.P., acting through its general partner Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for Seven Hundred Twenty Five (725) new shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of Eighteen Thousand One Hundred Twenty Five Euro (EUR 18,125.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the Seven Hundred Twenty Five (725) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at Four Hundred Forty Three Thousand Three Hundred Twenty Five Euro (EUR 443,325.-) represented by Seventeen Thousand Seven Hundred Thirty Three (17,733) ordinary shares, with a nominal value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at Nine Hundred Euro (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt huit octobre,

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Alternative Property Income Venture, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011883, agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, une limited company constituée au Royaume-Uni ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni (l'«Associé»),

représentée par Mademoiselle Nicole Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2010.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre cent vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 425.200.-) ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 654 du 19 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.360, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, le 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1414 du 9 juillet 2010 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 18.125,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 425.200,-) à quatre cent quarante trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 443.325,-).

2 Émission de sept cent vingt-cinq (725) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 18.125,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 425.200,-) à quatre cent quarante trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 443.325,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept cent vingt-cinq (725) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite Mademoiselle Nicole Hoffmann, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Alternative Property Income Venture, L.P., agissant par l'intermédiaire de son gérant Alternative Property Income Venture (General Partner) Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent vingt-cinq (725) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 18.125,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les sept cent vingt-cinq (725) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quatre cent quarante trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 443.325,-) représenté par dix-sept mille sept cent trente-trois (17.733) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à neuf cents euros (EUR 900.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.HOFFMANN, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47743. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152370/149.

(100175627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AFS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.792.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152385/13.

(100176036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Astur Trading & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 151.160.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 2 novembre 2010 que M. Eric Robert Butcher, consultant, né à Puebla, Mexique, le 4 juin 1944, résidant à Calle Fernandez de la Hoz, 21 -2A, 28010I Madrid, Espagne, a cédé 5,000 parts sociales qu'il détenait dans Astur Trading & Consulting S.à r.l. à Mme Luz Amelia Butcher, née à Mexico, Mexique, le 14 juin 1954, résidant à Calle Fernandez de la Hoz, 21 - 2A, 28010 Madrid, Espagne .

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société Astur Trading & Consulting S.à r.l.. sont réparties connue suit: M. Eric Butcher détient 7,500 parts; Mme Luz Amelia Butcher détient 5,000 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Alex van Zeeland
Domiciliataire

Référence de publication: 2010152380/19.

(100176153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Langham Hall Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.049.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-second of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Marc Giraudon, born in London (United Kingdom), on 30 July 1968, with professional address at 61 Gayville Road, London, SW11 6JW, United Kingdom;

and

2. Mr. Robert Short, born in Jersey, on 8 March 1969, with professional address at 89, Langham Road, Teddington, Middlesex, TW11 9HG, United Kingdom;

Both here represented by Ms Laura Laine, private employee, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

By virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current shareholders of Langham Hall Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1511 1

Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on December 1, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 92 of January 14, 2010.

- That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company with EUR 17,500.00 (seventeen thousand five hundred Euros) from the present EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 30,000.00, (thirty thousand Euros) by issuing 17,500 (seventeen thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 1.00 (one Euro) each.

Subscription - Liberation

Thereupon,

1. Mr. Marc Giraudon, prenamed, represented as thereabovementioned, declared to subscribe to 8,750 (eight thousand seven hundred fifty) shares for a total subscription amount of EUR 8,750.00 (eight thousand seven hundred fifty Euros), and

2. Mr. Robert Short, prenamed, represented as thereabovementioned, declared to subscribe to 8,750 (eight thousand seven hundred fifty) shares for a total subscription amount of EUR 8,750.00 (eight thousand seven hundred fifty Euros),

so that the total amount of EUR 17,500 (seventeen thousand five hundred euro) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to modify the corporate object of the Company through amending the Article 3 to read as follows:

“The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies belonging to the same group than the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company belonging to the same group than the Company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object. “

Third resolution

The shareholders decide to modify the way of composition of the board of managers of the Company through amending the Article 8 to read as follows:

“The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company’s interests, except when such a disclosure is mandatory by law.”

Fourth resolution

The shareholders decide to modify the way of representation of the Company toward third parties through amending the Article 13 to read as follows:

“In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company shall be managed by a Board of Managers, the Company will be validly bound towards third parties by the sole signature of any Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.”

Fifth resolution

The shareholders decide to modify the appointments of Messrs Marc Giraudon and Robert Short, from “Class A Managers” of the Company to be “Managers” of the Company”.

Sixth resolution

The shareholders decide to accept the resignation of Mr. Charles Meyer, the current Class B Manager of the Company, from the board of managers and to grant him full discharge for the performance of his duties until the date of the extraordinary general meeting.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil dix, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc Giraudon, né à Londres (Royaume-Uni), le 30 juillet 1968, demeurant professionnellement au 61 Gayville Road, Londres, SW11 6JW, Royaume-Uni,

et

2. Monsieur Robert Short, né à Jersey, le 8 mars 1969, demeurant professionnellement au 89, Langham Road, Teddington, Middlesex, TW11 9HG, Royaume-Uni,

Les deux ici représentés par Mademoiselle Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société "Langham Hall Luxembourg S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 92 du 14 janvier 2010.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 17.500.- (dix-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 30.000.- (trente mille euros) par l'émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1. Monsieur Marc Giraudon, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales pour un montant total de EUR 8.750.- (huit mille sept cent cinquante euros), et

2. Monsieur Robert Short, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à 8.750 (huit mille sept cent cinquante) parts sociales pour un montant total de EUR 8.750.- (huit mille sept cent cinquante euros),

c'est ainsi que le montant total de EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société en modifiant l'article 3 qui sera lu comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de

charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la composition du conseil de gérance de la société en amendant l'article 8 qui sera lu comme suit:

«La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) Gérant(s) est/sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la représentation de la société vis-à-vis des tiers en modifiant l'article 13 qui sera lu comme suit:

«En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier les nominations de Messieurs Marc Giraudon et Robert Short de «Gérants de Classe A» en «Gérants» de la Société.

Sixième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Charles Meyer, l'actuel gérant de Classe B et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. LAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47791. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152588/197.

(100176060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Abbes, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 25, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.175.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 octobre 2010

Première résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Jacek Complak de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les actionnaires nomment en remplacement Monsieur Chris Georges, demeurant, 25, rue Principale, L-9834 Holzthum, comme nouvel administrateur pour une durée de deux ans, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010152381/18.

(100175836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Europilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 176-178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.274.

—
L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

L'associé/gérant

Monsieur Rogério Paulo PEDROSA ANDRÉ, directeur, né à Carvide/Leiria, (Portugal), le 1^{er} juillet 1970, demeurant professionnellement à L-3512 Dudelange, 176-178, rue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée "EUROPILUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-3616 Kayl, 19, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 147.274, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1581 du 17 août 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse du siège social vers L-3512 Dudelange, 176-178, rue de la Libération, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Dudelange."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rogério Paulo PEDROSA ANDRÉ, Jean Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2010. Relation GRE/2010/3856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153219/36.

(100176190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.052.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 novembre 2010

1) Le mandat des administrateurs:

- M. Rami Shakkour Abu-Ghazaleh, demeurant à SA-21471 Jeddah, Al Hawj Street, Al Rehab District;
- M. Ihsan Shakkour Abu-Ghazaleh, demeurant à SA-21471 Jeddah, Al Hawj Street, Al Rehab District;
- Mme Ferial Soubhi Fouad Al-Muhtadi, demeurant à HKJ-11821, Third Circle, Jabal Amman

est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, est également renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010152382/18.

(100175560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152383/9.

(100175589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Solexter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.310.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 08/06/2010

1^{ère} résolution

Il a été constaté que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont venus à échéance.

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 années:

- Monsieur Yves MALHERBE, demeurant à F-57140 Saulny, 5, rue du Calembourg
- Monsieur Eric ANNEZER, demeurant à F-57525 Talange, 40, rue Emile Zola
- Madame Cathy FUHRMANN, demeurant à F-57525 Talange, 40, rue Emile Zola

Administrateur-délégué:

- Monsieur Yves MALHERBE, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 administrateurs dont obligatoirement celle de de l'administrateur-délégué.

Les mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

2^{ème} résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 6 années:

- la société PRESTA CONCEPT S.à r.l., avec siege social à L-6312 Beaufort, 2 rue Pierre Saffroy.

Son mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Bertrange le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010152736/27.

(100176086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 novembre 2010, lors de l'Assemblée Générale de la Société AFRIPORT S.A.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, né le 02 avril 1973 à Villers-Semeuse (France) et résidant professionnellement au 127 rue de MÜHLENBACH, L2168 LUXEMBOURG, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B à compter du 25 octobre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle se tenant en 2012.

- Monsieur Paul Van Lienden a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie B à effet au 25 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

AFRIPORT S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010152384/17.

(100176093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Maro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 156.826.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KERMON CAPITAL INC, with registered office in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue de Sainte Zithe, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 14th, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company ("Société Anonyme"), which it forms.

Title I. Definitions

In these articles of incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) "Articles" means: the articles of incorporation of the Company;
- b) "Board of Directors" means: the board of directors of the Company;
- c) "Business Days" means: days on which banks in Luxembourg are open for business;
- d) "Chairman" means: the chairman of the Board of Directors appointed pursuant to the Articles;
- e) "Company" means: MARO S.A. established pursuant to the Articles;
- f) "Director" means: any director of the Company appointed in accordance with the Articles;
- g) "General Meeting of the Shareholders" means: any general meeting of the shareholders of the Company;
- h) "Law" means: The laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- i) "Registered Office" means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- j) "Register of Shareholders" means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7 of the Articles;
- k) "Share (s)" means: any share issued by the Company

Title II. General

Art. 1. Statutes and Name. There is hereby formed a limited liability Company ("Société Anonyme") under the denomination of MARO S.A.

Art. 2. Duration.

- a) The Company is established for an indefinite duration as from the date of signature of the present Deed.
- b) The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in accordance with Article 10 of the Articles and in the manner provided by Article 23 of the Articles.

Art. 3. Registered office.

- a) The Registered Office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities at the Registered Office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object.

- a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.
- b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.
- c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.
- d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Title III. Share capital

Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-), divided into thirty-two thousand Shares (32,000) with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Changes in the share capital.

- a) The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- b) The Company may acquire or redeem its own Shares as permitted by the Law.

Art. 7. Shares.

- a) The Shares may be issued in bearer or registered form at the choice of the shareholder. For registered Shares, the Company shall consider the person to whose name the Shares are registered in the register of the shareholders of the Company as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. The Register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company and shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices to the General Meeting of the Shareholders shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder shall be deemed to be the address of the Registered Office.
- b) The registered share certificates and bearer share certificates may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.
- c) The transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The transfer may also be effected by delivering the certificate representing shares in the Company duly endorsed to the transferee. The Company may accept and enter in the Register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.
- d) The transfer of bearer Shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificate.
- e) The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one

single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such single attorney will cause a suspension of all rights attached to such Share(s).

Title IV. Administration and Supervision

Art. 8. General meetings of shareholders.

- a) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Thursday of June at 11 A.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.
- b) The General Meeting of the Shareholders shall be held either at the Registered Office or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.
- c) The Board of Directors is authorised to require holder of bearer shares, if applicable, wishing to attend the General Meeting of the Shareholders to deposit their share certificates five Business Days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

Art. 9. Powers of the general meeting.

- a) Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.
- b) The General Meeting of the Shareholders shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.
- c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by the General Meeting of the Shareholders, provided that such General Meeting of the Shareholders meets the requirements as to notice, quorum and majority laid down by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 10. Quorum and Votes of shareholders.

- a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.
- b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.
- c) Resolutions of the General Meetings of the Shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented except as otherwise required by the Law.

Art. 11. Convening notice.

- a) The convening notices for the General Meeting of the Shareholders will be effected in accordance with the Law.
- b) Where all shareholders are present at the General Meeting of the Shareholders, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such meeting and declare that they have previously been made aware of the agenda of the meeting, such General Meeting of the Shareholders, shall validly deliberate.

Art. 12. Board of directors.

- a) The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However the number of Directors can be reduced to one single Director if all the Shares are held by one single shareholder in accordance with the Law.
- b) The Directors shall be appointed by the General Meeting of the Shareholders for a period of not more than six years.
- c) The Board of Directors will appoint among its members the Chairman.
- d) In the event of a vacancy on the Board of Directors arising otherwise than on the occasion of the General Meeting of the Shareholders, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, one or more directors (as appropriate) to fill such vacancy until the next General Meeting of the Shareholders.

Art. 13. Powers of the board of directors.

- a) The Board of Directors shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the purpose of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company unless otherwise provided in the Articles.
- b) All matters not expressly reserved to the General Meeting of the Shareholders by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board of Directors' authority and power.
- c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Directors or by a Director or any other person delegated for this purpose by the Board of Directors.
- d) The Board of Directors may delegate all or part of its power concerning the day -to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Director(s), manager(s), officer(s) of the Company who may act individually, jointly or by committee as resolved by the Board of Directors. It may also appoint any person, who need not be Directors, with special powers.

Art. 14. Board of directors' meetings.

a) The Board of Directors shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the agenda of such meeting. The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors. Failing the Chairman at a meeting of the Board of Directors, the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present at such meeting. Where all the Directors are present or represented, the meeting shall be validly held without a notice of the meeting including the agenda.

b) The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented unless otherwise provided by the Articles.

c) A Director may attend a meeting of the Board of Directors physically or by telephone conference or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, facsimile transmission, telex or scanned document or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the board of directors.

a) Resolutions of the Board shall only be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be taken by way of one or several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents. This provision shall apply unless otherwise provided by the Law.

c) Resolutions taken by the Board of Directors at the time of a meeting of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the minute book of the Company, which shall be kept at the Registered Office.

Art. 16. Signing powers.

a) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature, as the case may be, of any person to whom signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. If, in accordance with the Law, the Board of Directors is limited to one Director, the Company will be bound by the single signature of its sole Director.

b) Where any of the Directors sign any document on behalf of the Company, such Director(s) shall indicate that he is acting on behalf of the Company.

Art. 17. "Commissaires".

a) The accounting information given in the annual reports of the Board of Directors shall be reviewed by one or more qualified "commissaire(s)", who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of the Shareholders for a maximum period of six years. Such "commissaire(s)" shall be remunerated by the Company.

b) The "commissaire(s)" shall review the business of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and Indemnity of directors.

a) Unless the General Meeting of the Shareholders allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director or officer of the Company, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director or officer of the Company.

Title V. Financial requirements

Art. 19. Financial Year. The Company' financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Financial statements.

a) Each year, the Board of Directors shall prepare the inventories, annual accounts and reports as provided by the Law. Such annual accounts shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be presented with the annual reports of the Directors and "commissaire(s)" and shall, if it thinks fit, approve the above annual accounts, which shall then be deposited at the register of trade and companies of Luxembourg.

Art. 21. Discharge. After approval of the above annual accounts, the annual general meeting of the Shareholders may, by separate vote, discharge the Directors and "commissaire(s)" in accordance with the Law.

Art. 22. Appropriation of profits.

- a) The surpluses, as shown in the annual accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.
- b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.
- c) The appropriation of the balance of profit shall be determined by the annual general meeting of the shareholders of the Company upon proposal by the Board of Directors and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.
- d) The Board of the Directors is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VI. Dissolution and Liquidation

Art. 23. Dissolution.

- a) The General Meeting of the Shareholders may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board of Directors, proceeding in accordance with the provisions of the Law.
- b) Upon the dissolution, the General Meeting of the Shareholders shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.
- c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII. General provisions

Art. 24. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

- a) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2010.
- b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the last Thursday of June at 11 a.m in 2011.

Subscription and Payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

KERMON CAPITAL INC., prenamed	32,000 Shares
Total:	32,000 Shares

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting of the Shareholders, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The following have been appointed Directors:

- Mr. Didier Mc Gaw, attorney at law, born on September 2nd, 1962, in Curepipe (Mauritius), with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, president;
- Mr. Stéphane Lataste, attorney at law, born on January 14th, 1965 in Laval (France) with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe;
- Mr. André Lutgen, attorney at law, born on March 3rd, 1948 in Luxembourg, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2. The number of "commissaire" is set at one.

3. The following has been appointed "commissaire":

L'Alliance Révision SARL, registered with the register of trade and companies in Luxembourg, under number B 46.498, with registered office in L-2310 Luxembourg, 54, Avenue Pasteur.

4. The mandates of the above appointed Director and "commissaire" shall expire immediately after the annual general meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2016.

5. The Company shall have its Registered Office in Luxembourg, at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the French and the English version, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KERMON CAPITAL INC, avec siège social au Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin, ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, ayant pour adresse professionnelle, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) «Statuts» signifie: les statuts de la Société;
- b) «Conseil d'Administration» signifie: le conseil d'administration de la Société;
- c) «Jour(s) Ouvrable(s)» signifie: le(s) jour(s) d'ouverture des banques à Luxembourg;
- d) «Président» signifie: le président du Conseil d'Administration nommé conformément aux Statuts;
- e) «Société» signifie: MARO S.A. constituée suivant les Statuts;
- f) «Administrateur» signifie: l'un quelconque des administrateurs de la Société nommé conformément aux Statuts;
- g) «Assemblée Générale des Actionnaires» signifie: l'une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la Société;
- h) «Loi» signifie: les lois du Grand Duché du Luxembourg;
- i) «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure;
- j) «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société contenant la liste de toutes les actions nominatives et maintenu conformément aux dispositions de l'Article 7 des Statuts;
- k) «Action(s)» signifie: l'une quelconque des actions émises par la Société.

Titre II. Généralités

Art. 1^{er} . Statut et Dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination MARO S.A.

Art. 2. Durée.

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature du présent acte.
- b) La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et de la manière prescrite par l'Article 23 des Statuts.

Art. 3. Siège social.

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- b) Le Conseil d'Administration pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément à la Loi.
- c) Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée de ce siège

avec l'étranger, surviendraient ou serait imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe représentatif de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social souscrit de trente-deux mille euros (EUR 32.000), représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un euro chacune (EUR 1).

Art. 6. Variations du capital social.

- a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.
- b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

- a) Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Pour les Actions nominatives, la Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le Registre des Actionnaires sera conservé au Siège Social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires ne contiendrait pas l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.
- b) Des certificats d'actions nominatives et certificats d'Actions au porteur peuvent être émis, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- c) La cession d'Actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession peut également s'opérer par la délivrance du certificat représentatif d'Actions dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires une cession sur base de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.
- d) La cession d'Actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.
- e) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une Action est démembrée, scindée ou contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un représentant qui représentera cette (ces) Actions(s) vis à vis de la Société. Le défaut de nomination d'un représentant unique aura pour conséquence la suspension de tous droits attachés à cette (ces) Action(s).

Titre IV. Administration et Surveillance.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

- a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.
- b) L'Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil d'Administration.
- c) Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil d'Administration.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Tout ou partie des Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve qu'une telle Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue en conformité avec les exigences prévues par la Loi pour la modification des Statuts en termes de convocations, de quorum et de majorité.

Art. 10. Quorum et Vote des actionnaires.

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

Art. 11. Avis de convocation.

a) Les convocations à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale des Actionnaires, en personne ou par mandataire et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer.

Art. 12. Le conseil d'administration.

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres, actionnaires ou non. Cependant le nombre de ces membres pourra être limité à un seul Administrateur si toutes les Actions sont détenues par un seul actionnaire conformément à la Loi.

b) Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

Les Administrateurs sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

c) Le Conseil d'Administration désignera le Président parmi ses membres.

d) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les Administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un ou plusieurs Administrateurs (suivant le cas), pour suppléer au poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

a) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration ou par un administrateur ou autre personne délégués à ces fins par le Conseil d'Administration.

d) Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la

représentation de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société, qui, selon la décision du Conseil d'Administration qui aura été prise à cet égard, pourront agir individuellement, conjointement ou en comité. Le Conseil d'Administration pourra également investir toute personne, qui n'aura pas besoin d'être Administrateur, de pouvoirs spéciaux.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration.

a) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président à la réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration élira un autre président pro tempore par vote à la majorité des Administrateurs présente à une telle réunion. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, la réunion du Conseil d'Administration sera valablement sans qu'aucune convocation à la réunion avec l'ordre du jour de cette réunion ne soit requise.

b) Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée sauf dispositions contraires des Statuts.

c) Un Administrateur peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre Administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil d'administration.

a) Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs, étant entendu que la signature de chaque Administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents. Cette disposition s'appliquera sauf disposition contraire de la Loi.

c) Les décisions du Conseil d'Administration prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Pouvoirs de signature.

a) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle ou conjointe selon le cas, de la ou des personnes auxquelles le Conseil d'Administration aura délégué des pouvoirs de signatures. Si, en application et conformément à la Loi la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son Administrateur unique.

b) Au cas où les Administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 17. Commissaires.

a) Les informations comptables contenues dans le rapport annuel seront révisées par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans. Ce(s) commissaire(s) sera (seront) rémunérés par la Société.

b) Le(s) commissaire(s) révisera (ont) les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et Indemnisation des administrateurs.

a) A moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'alloue aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux, le mandat des Administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de sa qualité d'Administrateur ou d'agent de la Société.

Titres V. Données financières

Art. 19. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année.

Art. 20. Situation financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration préparera les inventaires, comptes annuels et rapports prévus par la Loi. Les dits comptes annuels seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se verra soumettre les rapports annuels des Administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera les dits comptes annuels lesquels seront alors déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) conformément à la Loi.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sur proposition du Conseil d'Administration et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 23. Dissolution.

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2010.

b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures en 2011.

Souscription et Libération

La Société ayant été ainsi constituée, la comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

KERMON CAPITAL INC, précitée 32.000 Actions

Total: 32.000 Actions

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en Assemblée Générale des Actionnaires et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Iles Maurice) avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, président;

- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, né le 14 janvier 1965 à Laval (France), avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe;

- Monsieur André Lutgen, avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

3. Est appelée à la fonction de commissaire:

L'Alliance Révision SARL, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, Avenue Pasteur.

4. Les mandats de l'Administrateur et du commissaire ci-avant nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

5. Le Siège Social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50870. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155486/523.

(100178861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Agrotechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, Z.A. Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 132.370.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152387/13.

(100176037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.735,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.327.

La dénomination exacte du gérant CEP II Participations SI SICAR, dont le siège social est situé au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017, est CEP II Participations S.à r.l. SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152389/13.

(100176084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 72.000.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Im Jahre zweitausendundzehn, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), die Aktionäre der Aktiengesellschaft NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 116.546, gegründet gemäß Urkunde vom 9. Mai 2006, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, in Vertretung von Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 1450 vom 28. Juli 2006. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 490 vom 6. März 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Harry Rosenbaum, Mitglied des Vorstands Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, welcher Frau Dr. Ursula Hohenadel, Conseiller Juridique, geschäftsansässig 26, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Christian Kurzweil, Conseiller Juridique, geschäftsansässig 26, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmenzähler bilden das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei, welche Liste von den Aktionären, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 10.000.000.- (ZEHN MILLIONEN EURO) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 62.000.000.- (ZWEIUNDSECHZIG MILLIONEN EURO) auf EUR 72.000.000.- (ZWEIUNDSIEBZIG MILLIONEN EURO) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 100.000 (EINHUNDERTTAUSEND) neuen Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

3.- Zeichnung der 100.000 (EINHUNDERTTAUSEND) neuen Aktien durch den Allein-Aktionär die NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A. und vollständige Einzahlung der neuen Aktien durch Umwandlung in Kapital von 10.000 (zehntausend) umwandelbaren Schuldverschreibungen.

4.- Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft rechtmäßig vertreten ist bei der gegenwärtigen Versammlung, beschließt die Versammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die vertretenen Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigten volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 10.000.000.- (zehn Millionen Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 62.000.000.- (zweiundsechzig Millionen Euro) auf EUR 72.000.000.- (zweiundsiebzig Millionen Euro) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 100.000 (einhunderttausend) neuen Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

Zeichnung und Einzahlung

Die 1000.000 (einhunderttausend) neuen Aktien werden sodann durch den Allein-Aktionär die NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 26, route d'Arlon, welche hier vertreten ist durch Herrn Harry Rosenbaum und Frau Ursula Hohenadel, beide vorgenannt, gezeichnet.

Die so gezeichneten Aktien werden eingezahlt durch Umwandlung in Kapital von 100.000 (einhunderttausend) umwandelbaren Schuldverschreibungen welche von der Gesellschaft zu Gunsten des Aktionärs ausgegeben wurden, und dies im Verhältnis von 1:1.

Eine Kopie des Registers der Schuldverschreibungsinhaber bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Bleibt ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt eine Bilanz zum 31. Dezember 2009.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel fünf der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 5. Das Grundkapital beträgt EUR 72.000.000,-(zweiundsiebzig Millionen Euro), eingeteilt in 720.000 (siebenhundertzwanzigtausend) Aktien ohne Nennwert. Alle Aktien sind voll eingezahlt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 5.000.-.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. ROSENBAUM, U. HOHENADEL, C. KURZWEIL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48462. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. November 2010.

Référence de publication: 2010152650/82.

(100175798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Alux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.712.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152391/13.

(100176038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AM Global Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.439.283.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Laurent Schumacher, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Schumacher a été nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152392/15.

(100175946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Pursuant to that contribution and assignment agreement under private seal dated October 27, 2010, the two shareholders of the Company, Without Compromise LLWithout LLC holding 10 shares and Never Compromise, LLC holding 16.277 shares transferred all the shares they held to FIS Alpha LLC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its business address at 601 Riverside Avenue, Jacksonville, Florida 32204, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4884179.

Further to such transfer, the Sole Shareholder of the Company is:

FIS Alpha LLC.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Par contrat sous seing privé du 27 octobre 2010, les 2 associés de la Société, Without Compromise LLC détenant 10 parts sociales et Never Compromise, LLC détenant 16.277 parts sociales ont transféré toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à FIS Alpha LLC, une société du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant ses bureaux d'affaires au 601 Riverside Avenue, Jacksonville, 32204 Floride, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4884179.

Suite à ce transfert, l'Associé Unique de la Société est:

FIS Alpha LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152453/26.

(100176127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AM Global Holding Bis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.264.630.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.018.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152393/15.

(100175947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 12 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.571.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152398/14.

(100176096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Piercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 104.322.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 16 novembre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

- Monsieur André Lutgen, né le 3 mars 1948, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Le commissaire est:

- L'Alliance Révision, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 46 498

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010152682/25.

(100176073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.569.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152399/14.

(100176163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.567.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152401/14.

(100176165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

International Strategic Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.750.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 novembre 2010*

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président

M. Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

M. Cédric FINAZZI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010152572/26.

(100175889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.586.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152402/14.

(100176166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AMO Holding 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.801.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152403/14.

(100176167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Extrait de la résolution prise lors de la résolution circulaire du conseil d'administration du 11 novembre 2010

Mr. Constantin PAPANIMITRIOU, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au c/o Diorasis Capital Management, Place des Florentins 1, CH-1204 Genève a été nommé Président du conseil d'administration en remplacement de Madame Luce GENDRY.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010152528/16.

(100176082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.
